

# COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2023

**Étaient présents** : Corinne THERIC, Laurent BALSAN, Irène LEBEAU, Marc SAUVAIRE, Christian RAGUES, Jean-Marie PONCELET, Jean-Luc ALBE, Gaëlle JOSSINET

**Absent** : Renaud ESCANDE (procuration Jean-Luc ALBE), Jean-Claude THION (procuration Irène LEBEAU), Chantal SANCH

Début de séance à 17h00

Mme le maire présente M. RAJOSEFA de l'union régionale des Sociétés Coopératives. Il accompagnera la municipalité dans le projet de création d'une SCOP à l'Étape suite à la sélection du dossier présenté par la commune de Dourbies lors d'un appel à projet. M. RAJOSEFA accompagne plusieurs projets de « Tiers Lieux » sur le territoire. Il présente son action ainsi qu'un rétroplanning du programme prévisionnel de l'action qui sera menée.

Une présentation de cette action aux habitants sera faite en réunion publique.

## **Ordre du jour :**

En préalable, Mme le Maire demande à rajouter un point à l'ordre du jour qui concerne une demande de subvention complémentaire de la part du Comité des Fêtes de Dourbies. Accepté à l'unanimité.

### **1) Approbation du procès-verbal du 3 juin 2023**

Le compte rendu public ne mentionnait pas une abstention sur le point 13, qui apparaît sur le PV. Approbation à l'unanimité.

### **2) Bail de chasse sur les terrains communaux**

La société communale de chasse détient son droit de chasse des propriétaires. Des baux de chasse doivent être mis en place entre les propriétaires (dont la commune de Dourbies) et la société de chasse. Mme le Maire présente le bail à conclure pour les terrains communaux. Compte rendu de l'intérêt général présenté par la chasse sur le territoire, ce bail est conclu à titre gratuit.

Approbation à l'unanimité.

### **3) Choix de l'entreprise pour travaux restauration de murs de soutènement**

Point reporté car manque d'éléments.

### **4) Tarif plats préparés MMS**

La Maison Multi-Services propose des hébergements mais oriente les clients vers le restaurant du village « L'Adissiatz » pour les repas. Cette procédure ne fonctionne pas toujours compte tenu des heures et jours de fermeture du restaurant et des réservations déjà prises.

Des plats commandés au restaurant du village ont été achetés pour un usage de dépannage sur place. Il est nécessaire de délibérer un prix de vente.

Mme le Maire propose de déterminer le prix de vente du plat à l'unité à 10€ la portion (vote : 9 pour, 1 contre).

Par ailleurs, le même service a été demandé auprès d'un traiteur ; pour ces plats, Mme le Maire propose :

- un prix d'achat du plat à 10€ ou entrée + plat à 12€ (Vote : 8 pour, 2 abstentions)

- un tarif de vente pour une formule entrée + plat + dessert à 18€ (Vote : 8 pour, 2 contre)

Il convient également de statuer sur le prix de vente de « l'assiette Gargantua » pour les journées de promotion « Mercredis glacés » :

- 2 assiettes au prix de 10€ au lieu de 12 (Vote : 8 pour, 2 contre).

### **5) Indemnités IFSE régisseur**

La commune a mis en place le RIFSEEP, qui regroupe les indemnités des employés communaux, en 2018. Il est nécessaire de déterminer une part « IFSE régie » pour les régisseurs, qui sera versée en complément.

Mme le Maire propose de fixer l'indemnité de régisseur à 200€ annuel pour toutes les régies et quel que soit le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur. Approbation à l'unanimité.

## **6) Convention de déneigement Rte de Comeiras**

Un accord entre les communes de Dourbies et de Lanuéjols a été pris anciennement par délibérations pour le déneigement de la route communale de Comeiras. Afin d'être en conformité avec la réglementation, il convient de signer une convention entre les deux communes.

Approbation à l'unanimité.

## **7) Mise à disposition de personnels et matériel au SIAE**

Les employés de la commune exécutent régulièrement divers travaux d'entretien au hameau de l'ESPEROU, géré par un Syndicat Intercommunal. Afin de se conformer à la réglementation il convient d'établir une convention. Le projet de convention définissant les termes de l'accord est présenté au conseil. Approbation à l'unanimité.

## **8) Informations sur les mesures salariales fonctionnaires**

Pour information, une revalorisation salariale a été appliquée au 1er juillet. Mme le Maire présente le surcoût pour la commune qui s'élève à environ 1600€ pour tous agents et élus confondus du 1er juillet à la fin de l'année.

## **9) Demande de subvention comité des fêtes**

Le comité des fêtes de Dourbies a organisé la fête de la musique ce 21 juin. Le bilan de l'opération est déficitaire. Le comité des fêtes sollicite de manière exceptionnelle la municipalité à hauteur de 180€ en raison du manque de recul de l'association sur ce type d'évènement.

Approbation à l'unanimité.

## **10) Questions diverses**

**a)** Bilan de la borne de recharge de l'Espérou qui s'élève à 94 connexions pour l'année 2022 avec une fréquentation estivale plus importante.

**b)** Bilan mensuel (juin) de la Maison France Services basée à Valleraugue mais qui tient des permanences à Dourbies, Trèves, Lanuéjols, Camprieux.

**c)** Mme le Maire rappelle qu'une enquête sur les pratiques de jardinage est en cours, disponible en mairie et sur le site internet. Elle est menée par une stagiaire de l'IRD, dans le cadre du projet de Pacte Agro-écologique de la communauté de commune.

**d)** Une réunion publique aura lieu le 8 août pour présenter les actions passées et à venir de la municipalité.

**e)** Mme le Maire annonce qu'une convention a été signée avec un système de communication sur smartphone : ILLIWAP. Il faut télécharger l'application qui est gratuite.

**f)** Manifestations à venir : apéritif musical et repas républicain sur le plateau le 14 juillet et le 15 juillet à l'Espérou.

**g)** Un stage de vannerie aura lieu le 26 juillet.

**h)** M. le 1er adjoint rapporte qu'une réunion pour la pose de la fibre a eu lieu : les travaux attaqueront fin août pour une durée d'1 mois. Il y aura ensuite une phase de test de 3 mois avant la commercialisation des offres.

**i)** Mme JOSSINET demande l'avancée des démarches sur les prises en charge des mois d'abonnement suite à la défaillance du service ? Réponse : tous les abonnés d'Orange doivent se signaler au 39 00 et seront indemnisés quand le service sera rétabli.

**j)** M. le 1er adjoint annonce que lors des relevés de compteurs d'eau qui aura lieu début août, un avis de passage sera distribué en cas d'absence qu'il faudra compléter avec une photo du compteur d'eau. La facturation sera faite en 2 fois (abonnement et consommation dissociés)

**k)** M. POUGENCQ signale qu'une tôle de rive de sa maison s'est décrochée : il demande si la commune pourra la replacer ; M. le 1er adjoint répond qu'elle sera remplacée à l'automne lors de la location de la nacelle.

**l)** M. POUGENCQ demande où en est l'avancée de son dossier de sinistre d'infiltration d'eau. Renaud ESCANDE suit le dossier et lui apportera une réponse.

**m)** M. FONZES demande où en est la création de la place de parking pour PMR. M. le 1er adjoint répond qu'elle sera matérialisée dès que possible, que tout le matériel est prêt.

Clôture de la séance à 19h15